



725 Boulevard Barrier  
73 100 Aix les Bains  
+33 4 79 63 76 22  
www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr

## Compte-rendu

# ASSEMBLEE GENERALE

**05 juin 2020 – En visio conférence**

Les membres de la ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes se sont réunis pour l'assemblée générale 2019 en visio-conférence.

L'assemblée générale a été convoquée le 05 juin à 19h00 (information du 25 juin 2020).

La visio-conférence est ouverte à partir de 18h afin de laisser l'ensemble des délégués se connecter.

La Ligue a pris un service de vote à distance : QuizzBox. Chaque délégué déclaré a reçu ses codes d'accès pour procéder aux différents votes.

Un test est fait en début d'assemblée afin que chaque délégué soit opérationnel.

### MEMBRES PRESENTS

---

30 clubs étaient présents ou représentés (sur un total de 60). 59 votants étaient présents ou représentés (sur un total de 115).

Sont excusés : la DRDJSCS et la Région.

## DOCUMENTS SOUMIS AUX MEMBRES

---

Les documents et rapports suivants ont été soumis aux membres de l'association en vue de la présente assemblée :

- Compte-rendu de l'assemblée générale 2018
- Rapport moral de la présidente
- Bilan d'activité 2019
- Rapport de l'expert-comptable – Cabinet Denis Schryve
- Rapport financier 2019
- Budget prévisionnel 2020 et Taux de remboursement 2020

La présentation projetée le jour de l'AG est annexée au présent compte-rendu.

## ORDRE DU JOUR

---

L'assemblée générale est ouverte à 19h30 en présence de Sylvie Harlé, secrétaire générale de la fédération française de voile, Marie-Pierre Chauray Vice-Présidente du département ESE de la fédération française de voile, Serge Labaune, 1<sup>er</sup> Vice-Président du comité régional olympique, Vincent Jay Responsable des Partenariats sportifs BPAURA.

L'assemblée se réunit tardivement au vu du contexte sanitaire. Le budget prévisionnel a dû être revu, les débats porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Compte-rendu de l'assemblée générale 2018
- Rapport moral de la présidente
- Bilan d'activité 2019
- Rapport de l'expert-comptable – Cabinet Denis Schryve
- Rapport financier 2019 : vote et quitus
- Conseil d'administration : Poste à pourvoir, Election sur appel à candidature
- Représentants à l'AG de la FFV : Election sur appel à candidature
- Les orientations 2020
- Budget prévisionnel 2020 et Taux de remboursement 2020
- Questions écrites

## COMPTE RENDU 2018

---

Le compte-rendu a été transmis avec les documents préparatoires.

**Le compte-rendu de l'assemblée générale 2018 est adopté avec 8 abstentions sur 56 votants**

## RAPPORT MORAL

---

Anne Dos Santos, présidente de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble du rapport est disponible sur le site internet à la page de l'événement.

La présidente fait état d'une année 2019 très dynamique et faite d'opportunité réussie. L'ensemble des actions prévues ont été réalisées.

Elle fait part d'un bémol concernant la gouvernance sur un territoire aussi grand. Un travail sera à faire sur ce point en 2020. Cependant, la crise sanitaire de ce 1<sup>er</sup> semestre 2020 a modifié notre façon de travailler. Les échanges au sein de la ligue et vers les clubs/CDV ont été faits par Visio, ce qui a réduit les distances.

Un virage est à prendre afin de savoir où chacun se situe dans l'écosystème de la voile, que ce soit les clubs, les CDV ou même la ligue. L'activité sportive se fait dans les clubs, les CDV et la ligue sont présents pour soutenir et mettre en œuvre des projets transversaux qui doivent bénéficier à une majorité de clubs.

2020 est aussi l'année d'un changement de gouvernance du sport en France. Avec la création de l'ANS (agence national du sport), les modalités de financement vont changer. Les clubs vont devoir se positionner dès 2020 et plus fortement en 2021.

Il devient nécessaire de travailler ensemble pour ancrer dans notre ADN sportif une responsabilité sociale, sociétale, environnementale et collective.

## BILAN D'ACTIVITE 2019

---

Se reporter au document de synthèse en annexe.

Les points marquants du bilan d'activités sont :

- Projet animation sportive
  - Structurer ou développer une offre de proximité
  - Fidéliser
  - Organiser les passerelles
  - Former
  - Développer la pratique féminine
- BPJEPS
  - Reprise de la formation BPJEPS avec le CDV74 suite au désistement de l'OF
  - Habilitation de la ligue mise à jour
  - Lancement de la session 2019-2020
  - Septembre : 11 stagiaires entrent en formation
- Sport santé
  - Session SSBE niveau 1 en juin, avec 8 stagiaires de 6 clubs pilotes

## BILAN FINANCIER 2019

---

Le compte-rendu émis par l'expert-comptable est lu par Bernard Montmasson, trésorier de la ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes (en annexe).

Le budget réalisé est supérieur au budget prévisionnel cela s'explique par :

- Le déménagement du siège,
- L'achat d'un véhicule et la location d'un véhicule de fonction,
- La formation BPJEPS non prévue au prévisionnel,
- Les actions du volet Sportif avec une augmentation du budget prévisionnel (Mission de Nicolas Choulet sur l'animation sportive).

Le résultat 2019 est de 8 829€

### Interventions :

Claude-Emile Bétant, délégué du CV EVIAN demande quelle somme est versée à la Ligue par la FFV sur les licences annuelles.

Bernard Montmasson précise que la Ligue touche 26,5 % du coût de la licence hors assurance, pour 2019 cela représente 46 455€.

**Le bilan financier 2019 est adopté avec 10 abstentions, 3 contre sur 57 votants.**

## ÉLECTION POSTES A POURVOIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Le CA est constitué à ce jour de 26 membres sur 35 postes disponibles.

Il reste à pourvoir 9 postes.

**Aucune candidature n'a été reçue.**

## ÉLECTION DES REPRESENTANT DE LA LIGUE A L'AG DE LA FFVOILE

---

La ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes dispose de 8 voix pour les associations locales et 1 voix pour les établissements à l'assemblée générale de la fédération française de voile.

Un appel à candidature a été lancé en amont de l'assemblée générale, avec les documents de convocation.

10 candidats ont envoyé leur candidature pour le collège des associations:

Astol Alexis / Représentants d'associations locales

Astol luc / Représentants d'associations locales

Chollat-Namy Didier / Représentants d'associations locales

Fabre Laurent / Représentants d'associations locales

Labaune Serge / Représentants d'associations locales  
Montmasson Bernard / Représentants d'associations locales  
Perron Carole / Représentants d'associations locales  
Picard Patrick / Représentants d'associations locales  
Pierre Christian : Représentants d'associations locales  
Serve Eliane / Représentants d'associations locales

Aucune candidature n'a été reçue pour le collège des établissements.

Le vote se fait à bulletin secret via le système Quizzbox.

**Les candidats élus sont :**

- Labaune Serge
- Chollat-Namy Didier
- Fabre Laurent
- Montmasson Bernard
- Perron Carole
- Picard Patrick
- Serve Eliane
- Pierre Christian

## **ORIENTATIONS, BUDGET PREVISIONNEL ET TAUX DE REMBOURSEMENT 2020**

---

Les orientations 2020 sont présentées à l'assemblée. Se reporter au document en annexe.

**Les points marquants sont :**

- Challenge des clubs par équipe de 6 les 12-13 septembre 2020 à Cholonge (38)
- Formations :
  - 1<sup>ère</sup> session de formation entraîneur régional
  - Mise en place de centre d'évaluation niveau 4 et 5 FFVoile sur le territoire
  - Mise en place de modalité d'accompagnement financier pour les bénévoles qui effectuent des formations qualifiantes et diplômantes
  - Mise en place de formation bénévole par territoire : accompagner, sécuriser, animer

### **Interventions**

- Le délégué du club Voile Auvergne demande quelles sont les aides sur la formation évaluateurs niveau 4 habitable pour un public bénévole. Une demande d'aide avait été transmise à la ligue il y a 1 an pour le financement de la location du bateau (1 500 €).

La présidente précise qu'un conseil d'administration aura lieu fin juin sur le secteur Formation. Le sujet des formations pour les bénévoles est un sujet compliqué car nous ne savons pas comment la gérer et avec quel financement.

Un soutien financier a été apporté au comité technique Auvergne pour la formation CQPiv. La structuration des formations évaluateur niveau 4-5 est en réflexion. Jérôme Peter a fait plusieurs propositions entre attente d'une décision politique.

Le soutien financier de la ligue aux actions des clubs doit être transversale et équitable pour l'ensemble des clubs concernés par la même problématique.

La parole est donnée à Jérôme Peter et Fabrice Schelsohn qui confirment que, comme l'a indiqué Anne, le sujet est en cours de discussion et de finalisation.

Le secteur formation monte en puissance mais tout ne peut être en place de suite.

- Sport Santé
  - 2<sup>nde</sup> session niveau 1 : 9-10 mars 2020, 3 stagiaires
  - 1<sup>ère</sup> session niveau 2 : 10-13 mars 2020, 8 stagiaires
  - formation par des médecins sur des sujets spécifiques, interviendront bénévolement à l'automne

## Interventions

- Claude-Emile Bétant, délégué du CV Evian demande quelle est notre lisibilité par rapport à nos praticiens généraliste ?

Martine Pagès, élue en charge de la commission Sport Santé Bien-Être, indique que la lisibilité auprès des médecins intervient lorsque le club s'inscrit sur la plateforme médico-sport de la région Auvergne-Rhône-Alpes, site accessible à tous les médecins. Pour 2020, cela va démarrer doucement. Pour 2021, il va falloir faire une communication importante. Plusieurs actions sont d'ores et déjà prévues pour les mois à venir.

Carole Perron, élue de la commission Sport Santé Bien-Être, complète en précisant que le projet est en cours d'élaboration, nous ne sommes pas prêts à accueillir ce public. Il est nécessaire de définir les pathologies que l'on veut/peut accepter et élaborer des programmes adaptés.

## 2 actions sont présentées hors budget

- Aide à la structuration du sportif par bassin de pratique en créant des flottes homogènes pour faciliter la pratique par bassin en soutien de la pratique sportive en accompagnant les démarches coopératives et pour faciliter les programmes d'entraînement de l'équipe régionale.

Cette action serait financée par un emprunt de 150 000€ (+ coût de l'emprunt).

Le bilan du schéma de cohérence 2012-2020 sera finalisé cette année. On peut d'ores et déjà observer que malgré cette subvention exceptionnelle (400 000 €) de la Région, l'érosion de la dynamique sportive s'est poursuivie ? Il faudra en tirer les leçons.

- Participation d'un équipage AURA au tour de France à la Voile : report de l'échéance à l'édition 2022, au vu du contexte sanitaire.
  - 2020 : Cadrage du projet
  - 2021 : Financement, choix équipage et préparation
  - 2022 : Participation
  - budget minimal de 50 000€ à 60 000€ financé essentiellement par du partenariat /sponsoring pour un équipage bénévole.

Le budget prévisionnel présenté au CA de février a été revu. Il était initialement équilibré à 418 059€

La ligue a souhaité conserver la dynamique et les ambitions engagées malgré une forte baisse des produits liés aux licences.

La cotisation club 2020 est exceptionnellement exonérée pour cette année. Même si le geste peut paraître minime pour le club, cela représente plus de 12 000€ pour le budget de la ligue.

Les produits liés aux licences ont été révisés à la baisse avec des hypothèses plutôt sécuritaires (licences : 65% valeur 2019 et PVR : 30% valeur 2019)

Le CA va s'attacher à faire un suivi plus précis du budget, le CID, lancé habituellement en juin, est reporté en septembre et sera lancé en fonction du budget.

**Cela conduit à la présentation d'un budget avec 359 127€ de charges et 326 363€ de produits.**

#### Interventions :

- Claude-Emile Bétant (CV Evian) : La FFV demande un effort à nos adhérents mais en échange on ne leur donne pas beaucoup de perspectives de retour (réduction sur la licence 2021 par exemple).

La présidente précise qu'un club associatif n'est pas un prestataire de service. On adhère volontairement à un club pour ses valeurs, pour pratiquer une activité en commun.

Sylvie Harlé indique que cette question a été posée à l'ensemble du monde sportif. La réponse évoquée par Anne sur l'adhésion volontaire est validée par le CNOSF. On adhère librement à un club, le montant de l'adhésion ne donne pas droit à une prestation. En assemblée générale on exerce des droits qui sont associés au fait d'être licencié. Aujourd'hui, nous exerçons notre droit à s'exprimer en qualité de licencié sur ce que l'on veut que devienne la pratique de la voile. Si on commence à réduire les licences, que fait-on de ces droits ?

- Sylvain Jaillet, délégué du CNVA, souhaite partager 3 remarques sur le budget prévisionnel.
  - 1<sup>ère</sup> remarque : vous avez envisagé une baisse de 12,5 % sur le secteur sportif alors que la saison sportive va être amputée de moitié. La baisse était-elle bien étudiée ? Est-ce dû à un budget fonctionnement sur le secteur sportif qui est important et non compressible ?

La présidente souligne que l'indemnisation des entraîneurs a été revue à la hausse exceptionnellement cette année pour tenir compte du contexte et ne pas pénaliser les ressources des clubs. Elle passe à 200 €/j au lieu de 150€ ce qui explique que

la baisse du budget sportif n'est pas proportionnelle à la réduction du nombre d'événements.

Franck Pernet, vice-président au sport et Cyril Fourier, CTS complètent en précisant que des actions sont prévues cet été (stages pour les sportifs de la région), les actions de l'automne sont maintenues voir intensifiées par rapport aux championnats de France d'été reportés.

- 2<sup>ème</sup> remarque : concernant le projet aide à la structuration du sportif avec un emprunt de 150 000€. La ligue ayant une trésorerie suffisante, pourquoi faire le choix d'un emprunt ?

La présidente répond que compte-tenu des taux bancaires actuels, il est plus intéressant d'emprunter que de d'entamer les fonds propres de la ligue. Aujourd'hui, la trésorerie de la ligue permet une année de fonctionnement.

- 3<sup>ème</sup> remarque : vous présentez un projet 2020 alors que les clubs sont en difficulté suite au impacts du confinement (arrêt des activités). Avec l'impossibilité de reprendre les activités scolaires et une activité estivale des plus incertaine, il semble que la ligue devrait prendre la mesure des difficultés des clubs ayant des salariés et mettre en place une aide exceptionnelle.

La présidente souligne que l'ensemble des élus, et techniciens ont été en contact avec les clubs qui se sont fait connaître et ont manifesté des difficultés. Ces clubs sont accompagnés et informés de toutes les mesures possibles à mettre en place.

Un effort est fait sur la cotisation club (exonérée), le cofinancement de masque, la centralisation d'achat de produit désinfectant, la hausse de l'indemnisation des entraîneurs et des formateurs sur les actions régionales pour soutenir les clubs qui mettent à disposition des salariés.

Le choix a été fait de maintenir les actions et de faire un effort financier pour soutenir les clubs.

- Jean-François Vuillat, délégué du CYVGL demande que fait la ligue pour les licenciés qui pratiquent en loisir et comment cela se traduit.

Franck Pernet précise que c'est, justement, le lancement de l'animation sportive fait par Nicolas Choulet qui permet de répondre à ce volet. L'année 2019 a permis de sonder les clubs. En 2020, l'action a été stoppée sur ce 1<sup>er</sup> semestre, compte-tenu du contexte sanitaire. Il va falloir revoir un calendrier pour l'accompagnement de cette filière qui doit se développer. Elle sera effective en 2021.

La présentation du projet lors de la journée des clubs a détaillé l'action qui se base sur deux filières sportive (performance et animation). La filière animation sportive porte sur un développement par territoire, basée sur les challenges existants (critériums départementaux). La proposition est de trouver un autre format de régates adapté à ce public et donc de travailler sur un format flotte collective pour faciliter les déplacements.

Un réseau d'animateur de club est en développement.

- Daniel Coetsier, délégué du CN Lanfonnet : Est-il possible que les clubs aient un retour financier sur les licences délivrées ?



La présidente indique que pour d'autres sports, le produit de la licence est répartie du niveau national au niveau club.

Marie-Pierre Chauray précise que la FFV pense depuis un certain temps aux moyens de rémunérer la force de vente, soit les clubs. Cependant la FFV n'a pas les moyens d'autres sports et d'autres fédérations. Il est vrai que l'effort doit être collectif pour sortir de cette crise.

- Claude Guiton délégué de l'UNCA demande si la FFV envisage de faire le même geste symbolique que la ligue et le CDV avec une exonération de la cotisation fédérale pour 2020.

Sylvie Harlé répond que la 1<sup>ère</sup> étape a été de mettre en sécurité le personnel de la FFV et la 2<sup>nd</sup>e étape a été de se préoccuper du devenir des clubs. Une enquête a permis de connaître la trésorerie des clubs à court et moyen terme. Des mécanismes de report des prélèvements des licences délivrées ont été mis en place pour faciliter la trésorerie des clubs. Un conseil d'administration et l'assemblée générale de la FFV est à venir. Il devrait valider le maintien des tarifs licences ou cotisations.

- Délégué de Voile Auvergne demande quel type de matériel sera investi sur le projet structuration du sportif par bassin. Il fait remarquer également que si un équipage AURA participe au Tour de France à la Voile, la Région doit financer ce projet.

La présidente indique que le type de matériel n'est pas défini à ce jour. Le travail est à finaliser en commission sportive. Chaque club est invité à participer.

Pour l'équipage AURA, ce projet sera validé uniquement s'il est financé à plus de 80% par du partenariat/sponsoring. Et évidemment le projet sera discuté avec la Région.

- Frédéric Bouteville, délégué du CN Sciez demande pourquoi les licences temporaires ont augmenté de 200% en 10 ans. Le club prend à sa charge 50 % de la licence tempo pour faire découvrir l'activité voile (régate de club).

Marie-Pierre Chauray indique qu'effectivement le tarif a bien évolué. Elle demande si ces licences sont bien appropriées à la découverte de l'activité. Elle annonce le lancement ce mois-ci du Pass'Voile, au tarif de 4 € qui peut être utilisé à la journée pour une activité découverte.

Sylvie Harlé complète qu'il est nécessaire de repenser l'ensemble des titres, pour cela il faut connaître notre besoin.

Les taux de remboursement pour 2020 sont présentés ; ils sont inchangés par rapport à 2020, sauf 2 points qui sont détaillés devant l'assemblée :

- La cotisation club est annulée pour 2020,
- Le coût d'une mise à disposition d'un entraîneur sera de 200 € à partir de l'été pour soutenir les clubs mettant à disposition un salarié sur les actions régionales.

**Le budget prévisionnel 2020 et le taux de remboursement sont adoptés avec 15 voix contre, 12 abstentions sur 56 votants.**

## QUESTIONS ECRITES

---

Aucune question n'est parvenue à la ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes.

## CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Mot de la fin par nos partenaires :

**Vincent Jay pour la BPAURA** a un problème de connexion et remercie par sms tous les participants.

**Serge Labaune Vice-Président du CROS** adresse ses félicitations à tout le monde pour la gestion de la crise. Il rappelle la position du CNOSF par rapport aux licences/adhésions. Il faut le voir comme un soutien au club. Il faut garder confiance et en étant solidaire nous passerons ce cap difficile.

**Sylvie Harlé, secrétaire générale de la fédération française de voile** remercie tous les participants. Depuis le 17 mars, la FFvoile a dû sécuriser (mettre les personnes à l'abri, en télétravail), se préoccuper des questions économiques des clubs, et enfin remettre l'activité en route.

Le plus dur est passé, aujourd'hui on se concentre pour vous accompagner du mieux que l'on pourra. Comme Anne, elle voit dans les contraintes des opportunités. Beaucoup d'énergies se sont découvertes, et elle espère que tous verront ces fruits afin que le monde de la voile reste en bonne santé.

**Marie-Pierre Chauray Vice-Présidente du département ESE de la fédération française de voile** remercie d'avoir été invitée pour participer aux travaux de cette assemblée générale rondement menés. Elle remercie Martine Pagès pour tout le travail fait en AURA sur le Sport Santé Bien-Être qui sert d'expérimentation à la FFVoile.

Sur la formation des bénévoles, le problème est le financement. Quelques pistes apparaissent avec les réformes des formations professionnelles, le compte engagement citoyen, et avec l'AFDAS. L'importance des formations bénévoles qui permet à nos clubs de fonctionner est connue. Un gros travail est à faire sur la formation, notamment dans le cadre de la réforme. Des propositions ont été faites en conseil des ligues ; la réflexion est à mener dans les régions. La FFV peut se positionner en tant qu'organisme de formation afin de donner des moyens administratifs. Le label qualité va être difficile à obtenir. L'échéance est repoussée à janvier 2022.

**La Présidente remercie tous les participants, au plaisir de vous revoir autour d'un plan d'eau. On reste en contact avec les clubs, n'hésitez pas à revenir vers nous.**

L'assemblée générale est close à 22h.

Procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Aix les Bains, le 20/07/2020

Anne DOS SANTOS

Présidente



**LIGUE DE VOILE**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
725 Bd Robert Barier  
73100 AIX LES BAINS

Patrick PICARD

Secrétaire général

